

Zimbra**dut@pordic.fr**

observations concernant le projet de piste auto-moto

De : Hervé Philippe , 05 déc. 2018 15:43**Objet :** observations concernant le projet de piste auto-moto**À :** enquetepublique plu
<enquetepublique.plu@pordic.fr>

Bonjour,

Je relève une irrégularité de forme : Même si la commune n'a pas modifié le règlement du PLU de la zone Uya (activités aéroportuaires) pour permettre dès maintenant le dépôt d'un permis pour une piste, une zone 1AUY (activités économiques à vocation artisanale, industrielle ou de services) est prévue en continuité du bâtiment Demeco dans le cadre de ce nouveau règlement. Cette zone ne respecte pas la loi Littoral dans le sens où les bâtiments existants (5 bâtiments implantés de manière diffuse) ne constituent pas une urbanisation assez conséquente pour permettre son extension. Par ailleurs, ce projet est à contre courant des préoccupations écologiques actuelles.

Hervé PHILIPPE
